LES INDICATEURS DE L'ADEUS



L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise

FLASH EMPLOI

45

JUIN 2013





Le contexte économique difficile se traduit par une évolution de l'emploi alsacien peu favorable. Au deuxième trimestre 2012, les effectifs du secteur concurrentiel reculent en un an de 0,4 % dans la région et affichent ainsi un repli plus marqué qu'au niveau national. Les nombreuses pertes nettes d'emplois dans l'intérim et dans une moindre mesure dans l'industrie et la construction ne sont pas compensées par les progressions dans les secteurs tertiaires. Cette évolution repose sur une situation particulièrement contrastée entre les deux départements : en rythme annuel, le Bas-Rhin gagne quelque 350 emplois alors que le Haut-Rhin en perd près de 2 500.

En 2012, le nombre des intentions d'embauche augmente dans toutes les zones d'emploi alsaciennes, à l'exception de celle de Molsheim-Obernai. Elles concernent très majoritairement le tertiaire et les contrats à durée déterminée, avec une légère progression de la part des CDD courts au détriment des CDD longs. Les contrats à durée indéterminée restent quant à eux globalement stables et représentent moins de 20 % des contrats proposés en Alsace.

L'effectif salarié privé et intérimaire

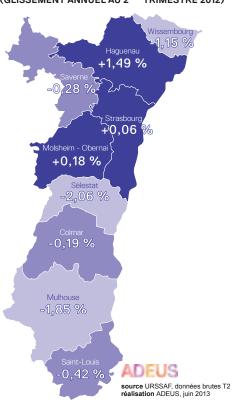
Des évolutions contrastées du Nord au Sud de l'Alsace

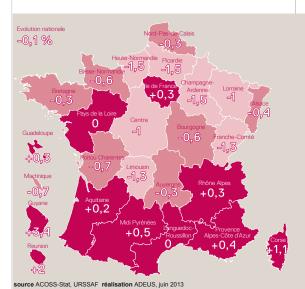
Au deuxième trimestre 2012, l'Alsace compte 543 000 emplois salariés dans le secteur privé. Au cours de la dernière année, les effectifs alsaciens diminuent de 0,4 % (soit 2 130 pertes d'emplois salariés), contre une baisse de 0,1 % au niveau national. Cette diminution est particulièrement marquée dans le département du Haut-Rhin (-1,2 %), qui perd près de 2 500 emplois, alors que le Bas-Rhin évolue à un rythme légèrement positif (+0,1 %), avec 350 emplois supplémentaires.

Toutes les zones d'emploi haut-rhinoises voient en effet leurs effectifs diminuer, avec une baisse particulièrement soutenue dans la zone d'emploi mulhousienne, qui concentre à elle seule une perte de 2 300 emplois.

Dans le Bas-Rhin, la zone d'emploi de Haguenau est celle qui enregistre la progression la plus importante (+ 1,5 %, soit un gain de 740 emplois entre 2011 et 2012), alors que celle de Sélestat affiche une baisse annuelle de 2,1 %, avec près de 440 emplois perdus. La zone d'emploi de Strasbourg reste relativement stable, avec une centaine d'emplois supplémentaires sur la période.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ PAR ZONE D'EMPLOI (GLISSEMENT ANNUEL AU 2^{ème} TRIMESTRE 2012)





ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ EN FRANCE (GLISSEMENT ANNUEL AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2012)

Au deuxième trimestre, les régions du Sud de la France, l'Île de France et les DOM (hors Martinique), continuent de créer des emplois sur un an. A l'inverse, la plupart des régions du Nord et du centre enregistrent des effectifs à la baisse.

ADEUS **W INDICATEUR** 45 • P2

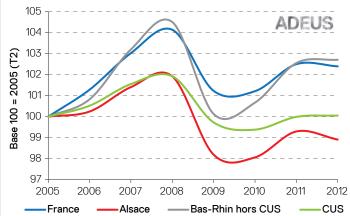
La dégradation globale de l'emploi dans les secteurs de l'industrie et de la construction se poursuit

En 2012, l'emploi industriel alsacien recule de 0,3 % (350 postes nets supprimés), soit un recul légèrement plus faible qu'au niveau national (-0,5 %). Le Haut-Rhin concentre deux tiers de ces pertes. Dans le Bas-Rhin, le repli concerne le territoire de la CUS (-1,8 %, soit 400 postes de moins) alors que, parallèlement, le reste du Bas-Rhin enregistre une augmentation de ses effectifs industriels (+0,5 %, +280 emplois).

La baisse de l'emploi se poursuit également dans le secteur de la construction et ce, quel que soit le territoire. Entre 2011 et 2012, l'Alsace perd 0,7 % des effectifs salariés de ce secteur : avec - 1 % dans le Bas-Rhin (soit une perte de 110 postes dans la CUS et plus de 150 postes dans le Bas-Rhin hors CUS) et - 0,3 % dans le Haut-Rhin. Cette baisse reste légèrement plus mesurée que pour l'ensemble de la France (- 0,8 %).

Pendant la même période, les effectifs salariés sont également en léger recul dans le tertiaire (- 0,4 % en un an). Cette évolution provient d'une situation contrastée. L'emploi progresse encore dans le tertiaire hors intérim (+ 0,4 %, soit 1 300 postes supplémentaires), notamment dans l'hôtellerie-restauration (+ 1,2 % en Alsace, avec + 1,7 % dans le Bas-Rhin et même + 3,5 % dans le Bas-Rhin hors CUS). A l'inverse, en rythme annuel, l'emploi intérimaire décline.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SALARIÉ PRIVÉ DE 2005 À 2012



Source : URSSAF-ACOSS données brutes au 2eme trimestre

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SALARIÉ PRIVÉ (INTÉRIM INCLUS)

	Effectifs 2012 (T2)	Glissement annuel 2011-2012 (T2)	Taux d'évolution 2010-2012 (T2)	Variation annuelle moyenne 2010-2012 (T2)	Effectifs intérim 2012 (T2)	Glissement annuel intérim 2011-2012 (T2)
CUS	183 421	0,1 %	0,7 %	0,3 %	5 890	-1,6 %
ZE Strasbourg	208 181	0,1 %	0,9 %	0,4 %	6 374	-1,9 %
Bas-Rhin	341 928	0,1 %	1,3 %	0,6 %	14 019	-5,9 %
Bas-Rhin hors CUS	158 507	0,2 %	2,0 %	1,0 %	8 129	-8,9 %
Alsace	542 986	-0,4 %	0,9 %	0,4 %	22 100	-11,2 %
France entière	18 023 697	-0,1%	1,2 %	0,6 %	618 817	-8,7 %

Source : URSSAF-ACOSS données brutes au 2eme trimestre

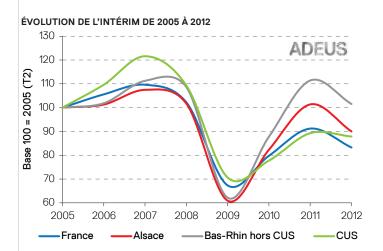
FLASH EMPLOI

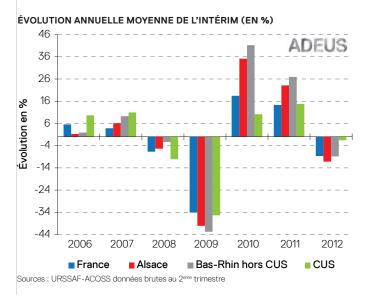
Un secteur intérimaire qui s'essouffle

Le secteur intérimaire est le plus impacté par la baisse de ses effectifs, avec un recul de 11,2 %, soit près de 2 800 pertes d'emplois alsaciens entre les deuxièmes trimestres 2011 et 2012 (alors que la baisse s'établie à - 8,7 % au niveau national).

Le Haut-Rhin est particulièrement impacté par ce recul (- 19,1 %). Dans le Bas-Rhin (- 5,9 %, avec près de 900 postes en moins), la CUS connaît une baisse moins marquée (- 1,6 %, soit une centaine de postes perdus).

Une analyse des évolutions trimestrielles montre d'importantes fluctuations, avec des tendances globalement comparables sur tous les territoires. Le deuxième trimestre 2012 affiche ainsi une reprise des emplois intérimaires, par rapport au trimestre précédent : + 5,7 % pour l'Alsace, + 7,8 % pour le Bas-Rhin (soit un niveau équivalent au niveau national) et + 12,2 % pour la CUS.





ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR TRIMESTRE (EN %)

	2011 - 2012								
	Т3	T4	T1	T2					
CUS	0,0 %	0,3 %	-1,3 %	1,0 %					
ZE Strasbourg	0,2 %	0,1 %	-1,3 %	1,1 %					
Bas-Rhin	0,7 %	-0,3 %	-1,5 %	1,2 %					
Bas-Rhin hors CUS	1,4 %	-1,0 %	-1,7 %	1,5 %					
Alsace	0,5 %	-0,5 %	-1,5 %	1,2 %					
France entière	0,1%	-0,9 %	-0,8 %	1,6 %					

Sources: URSSAF-ACOSS données brutes au 2eme trimestre

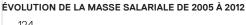
ÉVOLUTION DE L'INTÉRIM PAR TRIMESTRE (EN %)

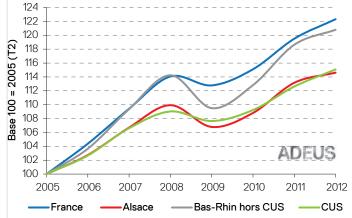
	2011 - 2012							
	Т3	T4	T1	T2				
CUS	9,0 %	-0,9 %	-18,7 %	12,2 %				
ZE Strasbourg	9,8 %	-1,3 %	-18,6 %	11,3 %				
Bas-Rhin	6,9 %	-4,4 %	-14,7 %	7,8 %				
Bas-Rhin hors CUS	5,6 %	-6,8 %	-11,7 %	4,9 %				
Alsace	3,1 %	-4,6 %	-14,6 %	5,7 %				
France entière	1,9 %	-6,1 %	-11,4 %	7,7 %				

Un écart qui se croise avec le salaire moyen français par tête

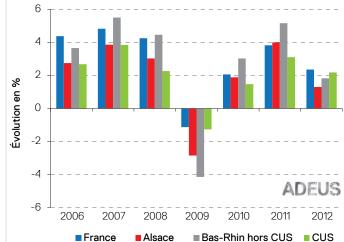
La masse salariale versée par les entreprises du secteur concurrentiel continue sa progression au deuxième trimestre, avec une augmentation de 1,3 % en 2012 en Alsace. Cette évolution est cependant inférieure à celle observée au niveau national (+ 2,4 %). Le Bas-Rhin et la CUS affichent respectivement une augmentation de 2,0 % et 2,2 %.

Le salaire moyen brut par tête (SMPT) reste quant à lui en Alsace, quel que soit le territoire étudié (y compris la CUS), inférieur au salaire français moyen. Avec une progression qui reste plus modérée qu'à l'échelle nationale (+ 1,7 % en rythme annuel en Alsace, + 1,9 % dans le Bas-Rhin, + 2,1 % dans la CUS et + 2,5 % en France), les écarts continuent à se creuser. En cinq ans, les territoires alsaciens voient leur écart par rapport au salaire moyen français augmenter de 30, voire 40 euros. Ainsi, en 2012, un salarié alsacien perçoit en moyenne 133 euros de moins que la moyenne des salariés français (contre 91 euros de moins en 2008).





ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA MASSE SALARIALE (EN %)



Source : URSSAF-ACOSS données brutes au 2e trimestre



Les intentions d'embauche*

Plus de 106 000 intentions d'embauche ont été enregistrées sur le territoire alsacien au deuxième trimestre 2012, soit une hausse de 3 % par rapport au 2° trimestre 2011.

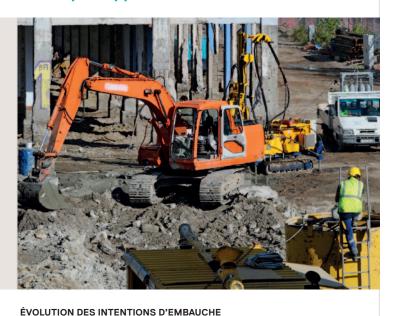
LA CONSTRUCTION: DAVANTAGE DE CDI

Avec 4 365 intentions d'embauche en Alsace (soit 4,1 % des contrats), le secteur de la construction connaît un léger repli du nombre de ses contrats (- 0,9 %) par rapport à la même période en 2011.

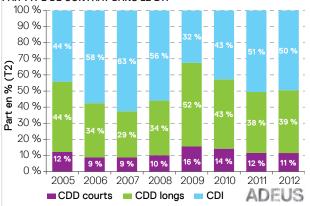
Les évolutions varient selon les territoires :

- ainsi, la CUS continue la progression amorcée en 2010, avec + 11,2 % entre les deuxièmes trimestres 2011 et 2012 (+ 132 déclarations uniques d'embauche),
- alors que le reste du Bas-Rhin affiche 7,8 % et le Haut-Rhin - 3,2 %.

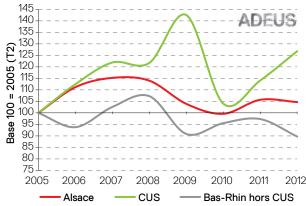
C'est le secteur du BTP qui propose le plus de contrats à durée indéterminée : ils représentent la moitié des contrats dans la CUS, 45 % dans le Bas-Rhin et 42 % en Alsace.



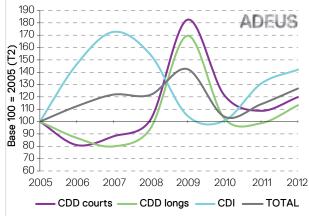
RÉPARTITION DES INTENTIONS D'EMBAUCHE DANS LA CUS, PAR TYPE DE CONTRAT DANS LE BTP



DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT ENTRE 2005 ET 2012



ÉVOLUTION DES INTENTIONS D'EMBAUCHE DANS LA CUS, PAR TYPE DE CONTRAT DANS LE BTP



* Les intentions d'embauche sont mesurées par la DPAE



L'INDUSTRIE: REPLI DES INTENTIONS **D'EMBAUCHE**

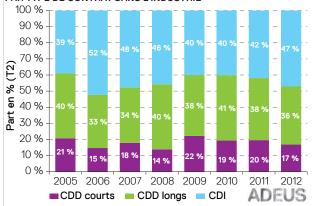
Au deuxième trimestre 2012, le secteur de l'industrie propose 5 451 déclarations d'embauche, soit 5,1 % des contrats en Alsace.

Cette période se caractérise par un net repli des intentions d'embauche dans ce secteur. L'ensemble de la région perd en effet 500 contrats (soit une baisse de 8,4 %) entre 2011 et 2012, avec un recul particulièrement marqué dans le Bas-Rhin hors CUS (- 19 %). Dans la CUS, l'évolution est à la hausse (+ 2,4 %).

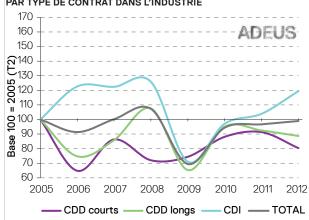
Environ 40 % des contrats en Alsace et dans le Bas-Rhin sont à durée indéterminée. Ce chiffre atteint 47 % dans la CUS où la part des contrats à durée déterminée, longs et courts, tend à diminuer.



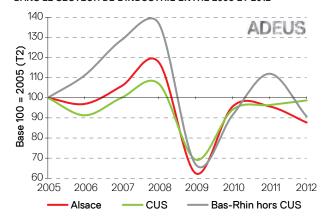
RÉPARTITION DES INTENTIONS D'EMBAUCHE DANS LA CUS, PAR TYPE DE CONTRAT DANS L'INDUSTRIE



ÉVOLUTION DES INTENTIONS D'EMBAUCHE DANS LA CUS, PAR TYPE DE CONTRAT DANS L'INDUSTRIE



ÉVOLUTION DES INTENTIONS D'EMBAUCHE DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE ENTRE 2005 ET 2012





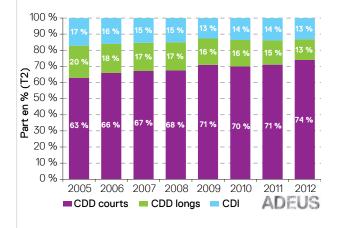
LE TERTIAIRE : DAVANTAGE DE CDD COURTS

Avec 96 312 contrats, le tertiaire concentre plus de 90 % des intentions d'embauche au deuxième trimestre 2012. La CUS, le Bas-Rhin hors CUS et l'Alsace voient leur nombre de contrats dans le tertiaire progresser. Ainsi, à l'échelle alsacienne, ce sont plus de 3 550 postes supplémentaires qui ont été créés entre les deuxièmes trimestres 2011 et 2012, soit une augmentation de 3,8 %.

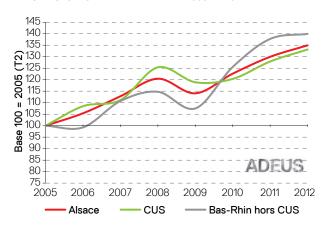
Plus de 80 % des embauches sont des contrats à durée déterminée, avec une prédominance des contrats de courte durée et ce, quel que soit le territoire. Ainsi, en Alsace, près de sept intentions d'embauche dans ce secteur sur dix concernent un CDD de moins d'un mois. Cette tendance, plus marquée encore dans la CUS, tend à se renforcer.



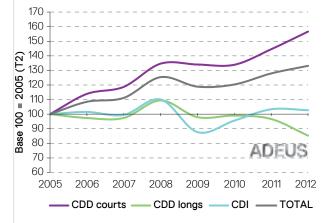
RÉPARTITION DES INTENTIONS D'EMBAUCHE DANS LA CUS, PAR TYPE DE CONTRAT DANS LE TERTIAIRE



ÉVOLUTION DES INTENTIONS D'EMBAUCHE DANS LE SECTEUR TERTIAIRE ENTRE 2005 ET 2012



ÉVOLUTION DES INTENTIONS D'EMBAUCHE DANS LA CUS, PAR TYPE DE CONTRAT DANS LE TERTIAIRE







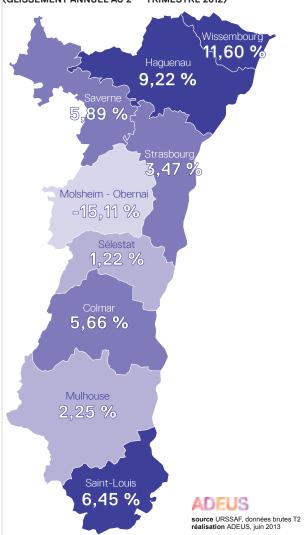
Une progression des embauches dans toutes les zones d'emploi, exceptée dans celle de Molsheim-Obernai

Les intentions d'embauche progressent dans toutes les zones d'emploi, à l'exception de celle de Molsheim-Obernai qui enregistre la plus forte baisse (- 15,1 %), avec 900 postes de moins en un an. Tous les secteurs d'activité sont touchés sur ce territoire, mais plus majoritairement celui de la construction (- 25 %).

Les zones d'emploi du Nord et du Sud de l'Alsace enregistrent les plus fortes progressions relatives. En effet, dans le Bas-Rhin, les zones d'emploi de Wissembourg et de Haguenau sont les plus dynamiques, notamment grâce au secteur tertiaire, avec une hausse respective de 11,6 % et 9,2 % entre le deuxième trimestre 2011 et le deuxième trimestre 2012.

Quant au Sud de l'Alsace, c'est la zone d'emploi de Saint-Louis qui connaît la hausse la plus importante (+ 6,5 %) grâce aux évolutions positives des secteurs tertiaire et industriel En variation absolue, les zones d'emploi de Strasbourg et de Colmar sont celles où le nombre de contrats a le plus fortement progressé sur la même période, avec + 1 800 contrats dans la zone d'emploi de Strasbourg et + 600 contrats dans la zone d'emploi de Colmar.

ÉVOLUTION DES INTENTIONS D'EMBAUCHE PAR ZONE D'EMPLOI (GLISSEMENT ANNUEL AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2012)



ÉVOLUTION DES INTENTIONS D'EMBAUCHE ENTRE 2011 ET 2012 (T2)

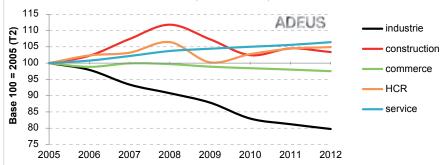
Zones d'emplois	2011 T2	2012 T2	Evolution en %	Différenciel en volume
Haguenau	6 051	6 609	9,2	558
Molsheim-Obernai	5 956	5 057	-15,1	-899
Saverne	2 326	2 463	5,9	137
Sélestat	2 545	2 576	1,2	31
Strasbourg	52 666	54 494	3,5	1828
Wissembourg	776	866	11,6	90
Colmar	10 992	11 614	5,7	622
Mulhouse	17 711	18 108	2,2	397
Saint-Louis	4 077	4 341	6,5	264

Source : URSSAF-ACOSS données brutes au 2eme trimestre

Baromètre emplois

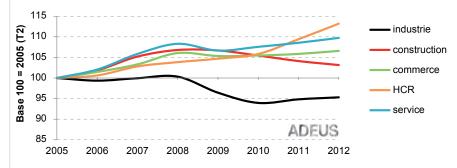
cus	2012 T2	2012 T1	2011 T4	2011 T3	2011 T2	Glissement annuel 2011/2012
Industrie	21 657	21 727	21 773	21 984	22 058	-1,8 %
Construction	10396	10191	10288	10295	10509	-1,1 %
Commerce	30 205	29 921	30 470	30 216	30 358	-0,5 %
HCR	10 845	10 604	10 849	10 950	10 794	0,5 %
Services hors intérim	104 428	103 856	104 050	103 422	103 606	0,8 %
Intérim	5 890	5 251	6 460	6 520	5 984	-1,6 %
Effectif total	183 421	181 550	183 890	183 387	183 309	0,1%
Part de l'intérim	3,2 %	2,9 %	3,5 %	3,6 %	3,3 %	-

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ (HORS INTÉRIM) PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DANS LA CUS



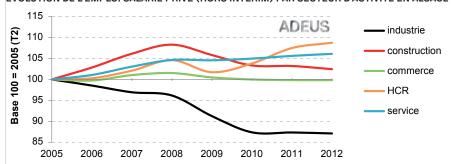
BAS-RHIN HORS CUS	2012 T2	2012 T1	2011 T4	2011 T3	2011 T2	Glissement annuel 2011/2012
Industrie	55 948	55 987	56 346	56 509	55 664	0,5 %
Construction	16 530	16 243	16 589	16 796	16 685	-0,9 %
Commerce	31 104	30 626	30 846	31 082	30 891	0,7 %
HCR	8 119	7 526	7 866	8 199	7 848	3,5 %
Services hors intérim	38 677	38 084	38 432	38 515	38 258	1,1 %
Intérim	8 129	7 751	8 775	9 415	8 919	-8,9 %
Effectif total	158 507	156 217	158 854	160 516	158 265	0,2 %
Part de l'intérim	5,1%	5,0 %	5,5 %	5,9 %	5,6 %	=

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ (HORS INTÉRIM) PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DANS LE BAS-RHIN HORS CUS



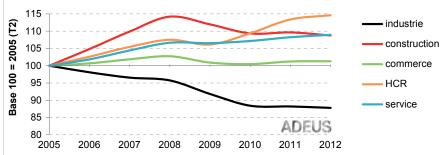
ALSACE	2012 T2	2012 T1	2011 T4	2011 T3	2011 T2	Glissement annuel 2011/2012
Industrie	131 238	131 200	131 972	132 314	131 590	-0,3 %
Construction	44 389	43 479	44 251	44 677	44 718	-0,7 %
Commerce	96 904	95 957	96 784	96 992	96 909	0 %
HCR	30 750	29 057	30 182	31 316	30 395	1,2 %
Services hors intérim	217 605	216 024	217 300	216 916	216 614	0,5 %
Intérim	22 100	20 904	24 481	25 653	24 889	-11,2 %
Effectif total	542 986	536 621	544 970	547 868	545 115	-0,4 %
Part de l'intérim	4,1 %	3,9 %	4,5 %	4,7 %	4,6 %	-

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ (HORS INTÉRIM) PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN ALSACE



FRANCE	2012 T2	2012 T1	2011 T4	2011 T3	2011 T2	Glissement annuel 2011/2012
Industrie	3 238 430	3 221 904	3 240 421	3 249 895	3 253 665	-0,5 %
Construction	1 485 750	1 470 407	1 485 675	1 485 969	1 497 820	-0,8 %
Commerce	3 056 913	3 011 960	3 042 915	3 053 790	3 054 831	0,1%
HCR	1 052 490	971 038	969 026	1 077 323	1 041 239	1,1 %
Services hors intérim	8 571 297	8 494 638	8 505 933	8 493 552	8 516 553	0,6 %
Intérim	618 817	574 525	648 286	690 468	677 783	-8,7 %
Effectif total	18 023 697	17 744 472	17 892 256	18 050 997	18 041 891	-0,1%
Part de l'intérim	3,4 %	3,2 %	3,6 %	3,8 %	3,8 %	-

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ (HORS INTÉRIM) PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FRANCE



Source des données et définitions





Le champ de l'URSSAF couvre l'ensemble des cotisants/ entreprises exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) dans le secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activités économiques sauf les administrations publiques (codes 841 et 842 de la NACE), l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des URSSAF n'est donc pas totale.

La masse salariale est l'assiette salariale totale ou assiette déplafonnée. Elle désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles reposent les calculs des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base, auxquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratification et d'avantages en nature.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale à l'effectif annuel moyen puis divisé par douze pour obtenir une grandeur mensuelle.

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) remplace la déclaration unique d'embauche (DUE). La DPAE est obligatoire : elle doit être effectuée par tous les employeurs dans les 8 jours qui précèdent toute embauche de salarié. Cette déclaration offre la particularité de regrouper de nombreuses formalités. Vous effectuez en une seule fois, et auprès d'un seul interlocuteur, l'Urssaf, six formalités liées à l'embauche :

 l'immatriculation de l'employeur au régime général de la Sécurité sociale lorsqu'il s'agit de l'embauche du premier salarié (la première DPAE déclenche l'ouverture de votre compte employeur auprès de l'Urssaf);

- l'immatriculation du salarié à la caisse primaire d'assurance maladie :
- l'affiliation de l'employeur au régime d'assurance chômage ;
- la demande d'adhésion à un service de santé au travail ;
- la demande d'examen médical d'embauche ;
- la liste des salariés embauchés pour le pré-établissement de la Déclaration annuelle des données sociales (DADS).

L'Urssaf destinataire de la DPAE est celle dont relève l'établissement dans lequel s'effectue l'embauche. Les entreprises qui déclarent et versent les cotisations auprès d'une seule Urssaf dans le cadre du dispositif Versement en Lieu Unique (VLU) doivent effectuer la DPAE auprès de l'Urssaf du lieu de travail du salarié embauché (qui n'est pas forcément l'Urssaf VLU).

Les chiffres traités dans le présent document portent sur les déclarations enregistrées pour le régime général.

- Le contrat à durée indéterminée (CDI) est la forme normale du contrat de travail, passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée. L'employeur doit recourir à ce type de contrat, sauf s'il justifie d'une situation autorisant le recours à un autre type de contrat (CDD, contrat de mise à disposition dans le cadre de l'intérim).
- Le contrat à durée déterminée (CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi. Ainsi, le recours au CDD concerne le remplacement d'un salarié absent ou provisoirement à temps partiel (congé parental d'éducation...), ou encore le remplacement d'un salarié n'ayant pas encore pris ses fonctions. Il peut également être utilisé en cas d'accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise, de travaux saisonniers ou encore d'emplois aidés dans le cadre des mesures en faveur de l'emploi.



L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise Directrice de publication : Anne Pons,
Directrice générale de l'ADEUS
Equipe projet : Colette Koenig (chef de projet), Virginie
Muzart, Fabienne Vigneron, Pamela Weber
(responsable de livrable) - Nº projet : 1.1.7.5
Photos et mise en page : Jean Isenmann